

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET  
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE GARI-GOMBO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND  
LOCAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

EAST REGION

\*\*\*\*\*

BOUMBA AND NGOKO

DIVISION

\*\*\*\*\*

GARI-GOMBO COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 015 /DM/C/M/CGGBO/2018

Déclarant infructueux L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CGGBO/CIPM/2018 du 22 Mars 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'EP DE MBIALI DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO.

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2004/17 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu la loi N°2004/18/du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi N°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu la loi N°77/203 du 29 Juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux et tous les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs des tutelles sur les Communes, syndicats de la Commune et établissements Communaux, modifié par le décret n°90/1464 du 09 Novembre 1990 ;

Vu le décret N°2010/1735 du 01 Juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret N°92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Gari-Gombo ;

Vu le décret N°2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur KEULA Valérie Norbert, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet de la Boumba et Ngoko ;

Vu l'arrêté N°00000153/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire Monsieur KALLAH Simon et ses adjoints à l'issue du scrutin Municipal du 30 Septembre 2013 à la Commune de Gari-Gombo ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CGGBO/CIPM/2018 du 22 Mars 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'EP DE MBIALI DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO ;

Vu l'additif N°01/A/C/CGGBO/2018 du 04 Mai 2018 reportant le dépôt des offres au 24 Mai 2018.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°001/AONO/CGGBO/CIPM/2018 du 22 Mars 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes à l'EP de MBIALI dans la Commune de Gari-Gombo est déclaré infructueux.

**Article 2** : Ledit Marché sera relancé en procédure d'urgence.

AMPLIATIONS

- Préfet B/N Yokadouma (ATCR)
- MINMAP B/N
- ARMP/CRE
- CIPM
- Affichage
- Archives/chrono

Gari-Gombo, le 04 JUN 2018

Le Maire (Maître d'Ouvrage)



14 JUN 1978



200-456-1111